

LA CCVHA CONFIRME SON LABEL RSO LUCIE 26 000

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est la première collectivité territoriale à avoir été labellisée Lucie 26 000 en février 2019. Ce 9 septembre 2022, la CCVHA a vu son label renouvelé pour 3 ans. Référence en matière de RSO en France, cette distinction confirme et encourage les efforts menés par la collectivité depuis plusieurs années. Territoire pilote des démarches RSO en France, la CCVHA poursuit son engagement en co-construction avec l'ensemble de ses parties prenantes.

La reconnaissance d'un engagement constant et de progrès significatifs

Cette reconnaissance fait suite à un audit externe réalisé par le cabinet indépendant Bureau Veritas Certification, selon le référentiel de la norme internationale ISO 26000. 7 thématiques sont étudiées :



Gouvernance
responsable et
transparence



Respect
des
individus



Qualité
de vie au
travail



Protection
de
l'environnement



Éthique des
pratiques



Produits et
services
responsables



Engagement
pour l'intérêt
général

Le comité de labellisation Lucie a renouvelé l'attribution du label à la CCVHA, après examen du rapport de l'évaluateur et des engagements que la collectivité a pris pour progresser au cours des 3 prochaines années. Objectif : poursuivre la dynamique engagée dans une démarche d'amélioration continue de ses services et dans l'intérêt de tous, agents, élus, usagers, partenaires.

« Face aux enjeux planétaires, les réponses doivent être locales. Engagée depuis sa création dans une démarche RSO, la CCVHA fait figure de précurseur. En première ligne sur le terrain avec les communes, nous sommes fiers de construire un territoire plus responsable. Cette labellisation confirmée vient saluer les efforts de tout un territoire et l'accompagnement des agents. Le renouvellement du label Lucie salue nos premiers succès et nous encourage à poursuivre nos actions afin de répondre aux défis écologiques, climatiques et démographiques. », indique Etienne Glénot, président de la CCVHA.

Pour Virginie Guichard, Vice-présidente déléguée Projet de territoire - RSO : « *La labellisation Lucie 26 000 est un processus exigeant mais nous tire vers le haut. Cette démarche RSO guide notre action publique et constitue la colonne vertébrale de notre projet de territoire. Elle nous apporte de nouvelles manières de travailler, nous nourrit, nous remet en question aussi parfois mais pour améliorer nos pratiques et mieux servir nos concitoyens.* »

Et concrètement ?

Depuis sa labellisation en 2019, la CCVHA a accompli déjà de nombreux progrès, et plus particulièrement :

- une réorganisation des services en interne pour plus de transversalité,
- un projet de territoire concerté avec tout le territoire puis formalisé et partagé, donnant une vision claire de la ligne de conduite et des ambitions pour les prochaines années,
- un plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes, équité de traitement sur la rémunération, respect de la parité au sein du bureau communautaire,
- la mise en place d'une procédure d'alerte et d'une cellule de veille pour prévenir toute forme de harcèlement, de violence ou de discrimination,
- l'aménagement du temps de travail dans un respect de conciliation vie privée/vie professionnelle (télétravail, horaires de réunion, gestion centralisée des congés) et organisation d'événements fédérateurs pour les agents,
- la mise en œuvre d'une politique d'achats et de commande publique visant à favoriser les entreprises responsables : impression du magazine sur papier recyclé certifié PEFC, par une entreprise labellisée Imprim'vert, nettoyage des bâtiments à l'aide de produits certifiés, intégration de critères sociaux dans les appels d'offre de travaux...
- un accès facilité et de proximité aux services publics grâce aux 3 équipements France Services répartis sur le territoire de la CCVHA,
- la réduction des délais de paiement des fournisseurs,
- le déploiement d'une démarche structurée en termes de préservation de l'environnement : programme d'éco-gestes avec organisation de challenges à destination des agents, restauration des mares du territoire, adoption d'un plan opérationnel pour développer la filière photovoltaïque, déploiement des actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),...

Un nouveau cycle de 3 années

Dans le cadre de ce nouveau cycle, la CCVHA entend consolider les outils existants, poursuivre la concrétisation des engagements déjà très ambitieux, pris lors du précédent cycle, et développer les actions, notamment :

- renforcer le dispositif de protection des données personnelles par l'élaboration d'une charte informatique,
- mettre en place de nouvelles pratiques d'entretien des bords de route en faveur de la biodiversité (pratique de la fauche raisonnée, végétalisation, bannissement des produits phytosanitaires, ...),
- développer de nouvelles opportunités de préservation et mise en valeur du patrimoine biologique local, notamment en faisant reconnaître de nouveaux espaces naturels (boisements) du territoire,

- poursuivre la mise en place d'une convention fournisseur annuelle afin de renforcer le lien et la confiance avec les entreprises,
- conforter l'accompagnement individuel proposé aux porteurs de projets économiques ou de reprise d'entreprises afin de faciliter l'installation et le développement des entreprises sur le territoire.

Le renouvellement du label a été délivré le 9 septembre 2022 pour une durée de 36 mois sous réserve d'une mise en œuvre effective des engagements de progrès annoncés. Une évaluation de suivi interviendra après une période initiale de 18 mois à compter de la labellisation.

A propos de la CCVHA

Issue de la fusion des Communautés de Communes du Haut-Anjou, de Ouest-Anjou et de la Région du Lion d'Angers, la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) a été créée le 1er janvier 2017 et compte 16 communes avec 36 918 habitants. En 2018, un projet de territoire ambitieux et structuré a été élaboré en concertation avec les acteurs et forces vives et dessine les grandes orientations de développement des Vallées du Haut-Anjou à l'horizon 2030. En février 2019, la CCVHA est la 1^{ère} collectivité française à obtenir le Label LUCIE 26000 Collectivités (1er label de responsabilité sociétale ou de développement durable) en prenant 49 engagements de progrès. Les Vallées du Haut-Anjou constituent un territoire attractif, offrant un cadre et une qualité de vie appréciés par sa population, la plus jeune du département. C'est aussi un territoire ouvert, d'expérimentation et d'innovation, bénéficiant de forts liens avec la métropole d'Angers, pivot entre la vie métropolitaine et la ruralité.

www.valleesduhautanjou.fr

A propos de l'Agence LUCIE :

Créé en 2007, le Label LUCIE 26000 récompense l'engagement d'une organisation en matière de responsabilité sociétale selon les lignes directrices de la norme ISO 26000. L'Agence LUCIE développe également différentes solutions pour permettre à toutes les organisations de devenir plus engagées et responsables à travers des labels thématiques tels qu'ENVOL, le label Numérique Responsable ou encore Biodiversity Progress. La Communauté LUCIE rassemble aujourd'hui plus de 800 structures qui partagent les mêmes valeurs et la même volonté : rendre ce monde plus juste et plus respectueux des hommes et des territoires. La mission de l'Agence LUCIE : donner aux organisations les moyens de devenir des acteurs ayant un impact positif.

agence-lucie.com



- CONTACT PRESSE -

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
 Responsable communication – Blandine PARIS 06.26.25.46.46
communication@valleesduhautanjou.fr